



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juillet 2021

Délibération n° 21C/06/01

Date de convocation : 25 juin 2021	Nombre de conseillers	
Date de publication : 06 juillet 2021	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 51 Pouvoirs : 9 Votants : 60

Objet : Approbation du pacte de gouvernance.

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Lieuvillers, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents : M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, M. BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, M. CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, M. COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, MME DESMEDT Yveline, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, MM LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEBVRE Jean-Charles, MM MATTE Xavier, MMES MOKRI Djamilia, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, M. SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MME VASSEUR Lydie, M. VAUCHELLE Patrick, MMES VERLEYE Eliane, MM WAFFELAERT Eric, WELLCAN Pierre, WINDERICKX Jean-Luc.

Soit 51 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : M. BIZET Régis, MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CANDELOT Bertrand, CONVERS Patrick, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, FERNANDES Guylaine, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, MME GRIGNON-PONCE Véronique, HAMOT Bertrand, MATRON Matthias, MICHEL Thierry, VERMEULEN Christèle, WARME Philippe.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. NEGI Michaël (Lieuvillers) ;

MME BOULAS-DRETZ Sandrine (Airion) à M. COULON Olivier (Fournival) ;

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. FOVIAUX Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. MERLIN Bernard (Ravenel) à MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) ;

MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) à M. NEGI Michaël (Lieuwillers) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MM GIGNON Christophe et GOURDOU Jean-Pierre

Le président Frans DESMEDT rappelle que le conseil communautaire a délibéré le 23 juillet 2020 en faveur de l'engagement d'un pacte de gouvernance dont la vocation est d'identifier les conditions du dialogue politique et territorial entre la communauté de communes, les communes et leurs représentants.

Le Conseil,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.5211-11-2 ;

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes du Plateau Picard adopté par délibération n° 20C/06/01 en date du 26 novembre 2020 ;

Vu sa délibération n° 20C/03/02 du 11 juillet 2021 établissant la mise en place de la conférence des maires ;

Vu sa délibération n° 20C/04/05 du 23 juillet 2021 considérant l'intérêt pour la communauté de communes d'engager un débat visant à l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;

Vu la présentation du projet de pacte de gouvernance et l'avis favorable de la conférence des maires en date du 9 mars 2021 ;

Vu la transmission pour avis du projet de pacte de gouvernance aux 52 communes membres de la communauté de communes du Plateau Picard en date du 24 mars 2021 ;

Considérant la volonté de la communauté de communes de réaffirmer ses valeurs fondatrices et la place des communes au centre de la coopération intercommunale ;

Considérant que la communauté de communes et ses communes membres sont attachées à mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche d'un processus décisionnel le plus équilibré possible ;

Considérant que le pacte de Gouvernance a pour objet de formaliser le mode de fonctionnement politique de la communauté de communes du Plateau Picard au travers du rôle et de l'articulation de ses différentes instances d'aide à la décision ;

Considérant l'avis favorable de rendu par 51 communes, dont 37 exprimées par délibération ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le pacte de gouvernance de la communauté de communes du Plateau Picard tel qu'il a été proposé par la conférence des maires,

AUTORISE le président à accomplir l'ensemble des formalités utiles à la bonne exécution de ce pacte.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 06 juillet 2021